

Rapport de l'administrateur du CCAG pour la Nouvelle-Écosse

L'information qui suit représente un bref sommaire de quelques-unes des activités 2008 entreprises par l'Association des arpenteurs-géomètres de la Nouvelle-Écosse. L'ordre des sujets ne reflète en rien le degré d'importance de ces derniers.

1. La Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées fut introduite par un projet de loi du gouvernement au printemps 2008. Des objections furent mises de l'avant par virtuellement toutes les professions listées, incluant l'ANSLs. Le gouvernement a accepté de participer avec toutes les professions dans un « groupe de travail » visant à réviser ainsi qu'à recommander des modifications à la loi. Le gouvernement, cependant, a l'intention de proclamer une loi en ce sens et il semble qu'elle sera appuyée par tous les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada.
2. Le comité de gouvernance (*Governance Committee*) sous la coordination de comité de la planification stratégique est en plein processus de réécriture de la Loi sur les arpenteurs-géomètres, de la réglementation et des règlements administratifs. Cette tâche n'est aucunement une activité d'amendements, mais plutôt une totale réécriture de nos dispositions législatives. La première ébauche de la Loi et des Règlements sera présentée à nos membres lors de l'AGA de novembre 2008 à Halifax.
3. Le département de l'examen des levés (*Survey Review Department*) a consulté les membres à l'aide d'un sondage et durant les réunions de sections et propose de mettre une plus grande emphase sur l'examen complet de la pratique et pas seulement sur la révision des plans. Nous révisons également notre flux de rentrée d'argent qui inclura des frais de 5,00 \$ par lot sur les plans contenant 6 lots ou plus de même que des frais de 25,00 \$ pour tous les plans. Une révision de nos soumissions de plans nous indique que seulement 5 % des soumissions seront sujettes à cette surcharge par lot, mais que le tout devrait aider à faire face à l'augmentation des coûts servant à gérer le département de l'examen des levés.
4. Le comité de révision administrative et le comité de planification stratégique (*The Administration Review Committee and the Strategic Planning Committee*) ont mis sous contrat un consultant en gestion au cours de l'année qui vient de passer afin de procéder à une révision des affaires de l'Association, dont l'administration du bureau, les dispositions légales, la structure de comité, les performances du personnel et les finances. Un rapport a été soumis au Conseil pour considération en juillet 2008.
5. La Loi sur les arpenteurs-géomètres : les amendements à la Loi ont été approuvés par le gouvernement au cours des séances du printemps 2008 de l'Assemblée législative de la Province. La nature de ces amendements était mineure et ces derniers furent approuvés par les membres au cours des dernières années et furent présentés au gouvernement en 2006.
6. Le comité de formation continue (*The Continuing Education Committee*) a tenu un séminaire à Truro le 16 mai 2008 où John Stahl, PLS de Salt Lake City (Utah) a présenté une série d'enjeux relatifs à la jurisprudence, aux disputes de limites, à

- la résolution des disputes et aux ententes de ligne cadastrale. Une circulaire de 80 pages fut élaborée par M. Stahl et remise à tous les gens présents. Ce séminaire allouait 15 crédits en vertu du programme obligatoire de formation continue (*Mandatory Continuing Education program*).
7. Les amendements à la Loi sur l'enregistrement foncier furent introduits lors des séances du printemps de l'Assemblée législative. L'Association a effectué une présentation devant le comité de modification des lois (*Law Amendments Committee*) au sujet de nos préoccupations. Nos préoccupations ont quelque peu surpris le comité, mais le gouvernement nous a assuré que les modifications n'avaient aucun effet négatif pour nos membres ou pour le public. Grâce à cette assurance de la part du gouvernement ainsi que l'expression de ce dernier d'une volonté de travailler en collaboration avec notre Association au sujet de chacune de nos préoccupations, nous avons convenu d'appuyer la Loi.
 8. La Formation continue obligatoire (*Mandatory Continuing Education*) en est présentement à sa 5^e année. Nous avons perdu quelques membres à la suite de départs volontaires et de retraites au cours des dernières années par ceux qui ne voulaient pas participer au programme. Cependant, la plupart de ces individus étaient des membres seniors qui ont pris leur retraite et qui ont cessé de pratiquer activement.
 9. La question de la CEPAAG et du CCEAG est devenue un enjeu au cours de l'année à la suite de l'invitation à devenir membre du CCEAG. Le Nouveau-Brunswick a fait sa demande et a été accepté. Il y a donc un membre en moins au sein de la CEPAAG. La Nouvelle-Écosse a présenté une motion à ses membres et a reçu 99 % des votes en faveur d'une adhésion au CCEAG. Le Conseil a donc fait sa demande d'adhésion auprès du CCEAG et l'approbation sera considérée le 25 août 2008. Étant donné que 67 % de tous les étudiants et du financement de la CEPAAG proviennent de la Nouvelle-Écosse, la CEPAAG va probablement être dissoute. Nous avons reçu l'assurance que tous les étudiants de la CEPAAG seront acceptés par le CCEAG, avec tous leurs crédits et sans aucun frais. La transition s'effectuera donc sans aucune interruption.